

Professionnels de santé



© 2014 Les Echos Publishing

Avec les premiers épisodes de températures estivales de l'année, Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé, a décidé d'activer le dispositif d'information du public.

Une plate-forme téléphonique d'information, accessible au numéro 0800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe), est donc en service depuis le 8 juin. Elle fonctionne du lundi au samedi de 8h à 20h et permet de répondre à toute question que se poserait la population concernant la canicule : actions à mettre en œuvre pour se protéger de la chaleur, faire baisser la température corporelle chez les personnes à risque, conserver ses aliments ou ses médicaments, etc.

Pour rappel, le plan canicule permet de protéger la population par la mise en place de mesures de gestion adaptées notamment auprès des personnes à risque (âgées, isolées, en situation de précarité et sans abri, jeunes enfants, travailleurs en extérieur...). Il peut s'agir par exemple d'assurer la permanence des soins auprès des médecins de ville, ou encore de mobiliser les associations et services publics locaux pour permettre l'assistance aux personnes à risque. Le Plan canicule prévoit également de communiquer pour sensibiliser les populations aux conséquences d'une canicule et leur apprendre à s'en protéger.

© 2014 Les Echos Publishing